

témoignage « L'attente et le report ajoutent une souffrance au traumatisme initial »

C.BI

Entendre des détails de ma vie intime, y compris concernant mon ex-compagnon, devant mes collègues présents dans la salle à l'audience, a été extrêmement difficile. Je me suis sentie salie et humiliée. Ces propos sont ceux de Nina*, une des victimes présumées qui a porté plainte contre l'ancien journaliste de la RTBF Thomas Rorive. Elle aussi est collaboratrice au sein du média public. Selon son récit, les faits se seraient déroulés lors de la soirée du personnel le vendredi 22 octobre 2021. Le journaliste lui aurait intentionnellement touché le sexe.

Au-delà de l'agression présumée, son témoignage met en lumière une autre forme de violence, plus diffuse : celle qui s'exerce après coup, liée aux réactions inadaptées des institutions, de l'entourage ou, plus largement, de la société. Ce phénomène est connu sous le nom de victimisation secondaire (lire par ailleurs).

« Lors de mon entrée dans le commissariat, les choses se sont mal passées. J'étais épuisée quand je suis arrivée, car j'avais déjà dû répéter les faits de nombreuses fois, à mes supérieurs et aux ressources humaines. A mon arrivée au commissariat, l'accueil a été très froid. Alors que je faisais la file, la dame à l'accueil m'a prise de haut, visi-

blement agacée. Elle m'a immédiatement demandé si j'avais des témoins, puis m'a demandé de raconter les faits sur place, devant plusieurs personnes présentes dans la file. J'ai réagi en lui demandant si tout le monde devait vraiment connaître mon histoire. Ce manque de tact et d'empathie m'a profondément choquée », confie Nina.

Puis vient l'audition. « L'agent qui m'a accueillie dans son bureau était plutôt attentif et à l'écoute. Sauf que j'ai demandé à corriger un passage, la formulation "mettre sa main sur mon sexe". Les mots, pour moi, n'étaient pas assez forts. C'était trop léger par rapport à ce que j'avais vécu. Donc le policier a utilisé les termes "raclage de sexe". Des mots qu'elle juge « humiliants » : « Je dois les assumer aujourd'hui. » D'autant que ces derniers sont revenus plusieurs fois durant la plaidoirie de l'avocat de Thomas Rorive, M^e Jean-Pierre Buyle. « C'est un terme violent et il était difficile pour moi de l'entendre à l'audience », ajoute Nina.

Nina dénonce certaines affirmations de la partie adverse qu'elle juge inexactes ou déformées. « Quand je suis confrontée au jeu de l'avocat, je me sens remise en doute, autant dans mes paroles que dans les émotions avec lesquelles j'ai vécu les choses. Se dire "J'ai vécu quelque chose de violent, qui touche à mon intégrité", et voir cela re-

mis en cause, c'est insupportable. Entre le poids des démarches, le coût des avocats et la charge émotionnelle, c'est éprouvant. Quelle femme aurait envie d'inventer une telle histoire ? Je comprends que la justice fonctionne ainsi, qu'elle repose sur la confrontation et le doute. Mais malgré cela, c'est profondément difficile de voir sa parole remise en question. »

Le simple fait d'être à proximité de Thomas Rorive pendant l'audience était, selon elle, une source de malaise constant. « Même des détails comme l'inconfort du banc me mettaient mal à l'aise, par peur que le moindre mouvement soit mal interprété. J'essayais de rester droite et maîtrisée. A un moment donné, c'était trop. Je suis donc retournée près de mes amies pour souffler un peu. L'avocat n'a pas manqué de le souligner, ce qui m'a encore une fois donné une sensation d'humiliation. »

Nina n'était pas la seule victime ciblée par les poursuites contre Thomas Rorive. Chloé* l'est également. Au cours du procès, M^e Jean-Pierre Buyle

a présenté trois captures d'écran issues de caméras de surveillance installées au domicile de Thomas Rorive. Selon la défense, ces extraits étaient censés démontrer que les actes à caractère sexuel avaient été consentis. Chloé n'était pas présente à l'audience. Nina se dit soulagée de ça : « Heureusement que la victime concernée n'était pas dans la pièce. Voir des captures d'écran d'une vidéo montrées comme ça, c'était horrible. »

Le procès devait initialement se dérouler en septembre 2025. Finalement, il a eu lieu en février 2026. Ici, pas de prononcé du jugement. Il connaît encore un rebond. Le tribunal a estimé nécessaire de rouvrir les débats uniquement sur la question des images afin de permettre à Chloé de s'exprimer sur ces nouvelles pièces : « L'attente et le report sont très très difficiles à vivre. Cela ajoute une souffrance supplémentaire au traumatisme initial. Au départ, lorsque la première audience est reportée pour une affaire jugée "plus importante", c'est très choquant pour moi. Je me suis demandé ce qui pouvait être considéré comme plus important qu'une agression sexuelle ou un viol. Cela donne le sentiment que la place accordée à la victime est secondaire. »

*Prénom d'emprunt.

idéale doit être soit très jeune, soit très vieille, être bien insérée dans la société, porter plainte rapidement, avoir été fort maltraitée physiquement, si possible avec des traces, s'être débattu vigoureusement... Andrea Tirelo, avocat au cabinet Defendere, qui est spécialisé sur ces dossiers, résume : « On aimerait bien qu'elle soit ingénue et pleurnicharde, mais qu'elle n'en fasse pas trop, qu'elle ne soit pas trop revendicatrice. »

Les avocats et universitaires travaillant sur les violences sexistes et sexuelles s'accordent globalement sur l'inadéquation du système pénal à ces dossiers, qui oppose la société au prévenu, dans laquelle la victime n'a qu'un rôle très périphérique. Ce qui peut contribuer à un vécu douloureux de la procédure... et à un manque d'égard de la part de ses principaux acteurs.

La victimisation secondaire est la traduction en droit d'un phénomène plus large de décredibilisation des femmes et de leur parole

Diane Bernard
Philosophe et juriste (UCLouvain)

« Il faut se rendre compte du courage de déposer plainte et d'affronter tout cela », souligne l'avocate Maryse Alié, spécialisée sur ces dossiers. « Les victimes pensent que le système va les aider, mais le système pénal n'est pas du tout là pour ça. Il arrive que des juges ne donnent même pas la parole à la victime lorsqu'elle est représentée par un avocat. Un gros effort a été fait pour former des policiers spécialisés dans les cellules Eva, mais un gros effort reste à faire pour les magistrats et les avocats, notamment ceux qui plaident côté auteurs et ne mesurent pas l'incidence de leurs propos sur les victimes. »

* Le prénom a été changé à sa demande.

** Stigmatiser, discréditer une femme en raison de son comportement en matière de sexualité.

Se dire « J'ai vécu quelque chose de violent, qui touche à mon intégrité », et voir cela remis en cause, c'est insupportable

Nina*
Victime



AVIS OFFICIEL

20026123

Eghezée, Fernelmont, Orp-Jauche, Hannut, Wasseiges et Ramillies

AVIS à la POPULATION - ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société Hesbennergie SC, ayant son siège à 1350 ORP-JAUCHE, Rue du chemin de fer, n°4, en vue d'obtenir un permis unique de classe 1 relatif à la demande de construction et d'exploitation d'un parc de 3 éoliennes (puissance max. totale 21,6 MW) et d'une sous-station électrique, d'aménager le chemin d'accès et les aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire communal d'Eghezée, dans le village de Boneffe, sur les parcelles sises à 5310 EGHEZEE, 9^e division, section A, n°s 385 E, 385 D, 385 C, 397 F et 7^e division, section C, n° 29 D.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1^{er}, du Code de l'Environnement).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l'étude d'incidences réalisée par le bureau d'étude CSD INGENIEURS, peut être consulté auprès des administrations communales de Eghezée, Fernelmont, Orp-Jauche, Hannut, Wasseiges et Ramillies jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu de la séance de clôture de l'enquête le 29 avril à 11h	Les observations écrites peuvent être adressées aux collèges communaux :
25 mars 2026	30 mars 2026	Service Environnement, Avenue des déportés 48, 1367 Ramillies	Collège communal de Ramillies - Avenue des déportés 48, 1367 Ramillies emergence.quaghebeur@ramillies.be
		Service Urbanisme et Environnement, Place Communale 6, 1350 Orp-Jauche	Administration communale, Service urbanisme et Environnement Place Communale 1, 1350 Orp-Jauche - marjorie.dheur@orp-jauche.be
		Service urbanisme, Rue Goffin 2, 5380 Fernelmont	Administration communale, Service urbanisme - Rue Goffin 2, 5380 Fernelmont urbanisme@fernelmont.be
		Administration communale d'Eghezée Route de Gembloux 43, 5310 Eghezée	Collège communal d'Eghezée - Route de Gembloux 43, 5310 Eghezée environnement@eghezee.be
		Service urbanisme, Rue de Landen 23, 4280 Hannut	Administration communale, Service urbanisme - Rue de Landen 23, 4280 Hannut urbanisme@hannut.be
		Administration communale, Rue du Baron d'Obin 219, 4219 Wasseiges	Administration communale, Service urbanisme - Rue du Baron d'Obin 219, 4219 Wasseiges virginie.vermeren@wasseiges.be

Plus précisément, le dossier peut être consulté :

- à **1367 Ramillies**, Avenue des déportés 48, Service Environnement (emergence.quaghebeur@ramillies.be), uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au moins 24 heures à l'avance au 0492/47.61.47.
- à **1350 Orp-Jauche**, Place Communale 6, Service Urbanisme et Environnement (catherine.cocu@orp-jauche.be), uniquement sur rendez-vous à fixer au plus tard 24 heures à l'avance avec le secrétariat du service auprès de Mme Catherine COCU au 019/63.02.91.
- à **5380 Fernelmont**, Rue Goffin 2, Service Urbanisme (urbanisme@fernelmont.be), le service est ouvert uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que les mardis jusqu'à 20h, le rendez-vous doit être pris au moins 24h à l'avance par mail urbanisme@fernelmont.be ou par téléphone : 081/83.02.70 ou 83 ou 55 ou 81.
- à **5310 Eghezée**, Route de Gembloux 43, Service Environnement. Le dossier peut être consulté sur rendez-vous (environnement@eghezee.be ou 081/810.144) pendant les heures de service et le samedi matin de 10h00 à 12h00.
- à **4280 Hannut**, Rue de Landen 23, Service Urbanisme, (urbanisme@hannut.be), uniquement sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h sauf le mardi après-midi. Les heures de consultation sont sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h et également les jeudis jusque 18h (au 019/51.93.84).
- à **4219 Wasseiges**, Rue du Baron d'Obin 219, 4219 Wasseiges, Service urbanisme (virginie.vermeren@wasseiges.be). Le dossier est consultable aux heures d'ouverture des bureaux (jours non fériés), de 9h à 12h et de 13h à 16h, uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 081/40.89.95.

Les explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur, Hesbennergie, Bernard Deboysier, Rue de la distillerie 5 bte 1 à 1350 Orp-Jauche (0475 800 847)
- du Fonctionnaire technique, DPA Namur-Luxembourg, DG03, M. Vansilliete, Avenue Reine Astrid, 39, 5000 Namur (081/71.53.50)
- de la Fonctionnaire déléguée, Direction Namur- Urbanisme, DG04, Mme Melard, Place Léopold 3, 5000 Namur (081/24.61.32)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de l'enquête.